

## Projet de restructuration du banc de la Northe

Version novembre 2021

### Contexte

Le banc de la Northe est un secteur mytilicole composé de 42 lignes de bouchots de 100 m, dispersées sur 6 travées (4 200 m de linéaire et 12,2 ha d'emprise totale).

Un seul concessionnaire exerce sur ce banc (Joël CORCAUD – mytiliculteur sur le polder de Bouin). La reprise de l'entreprise de Monsieur CORCAUD est prévue pour le premier trimestre 2022.

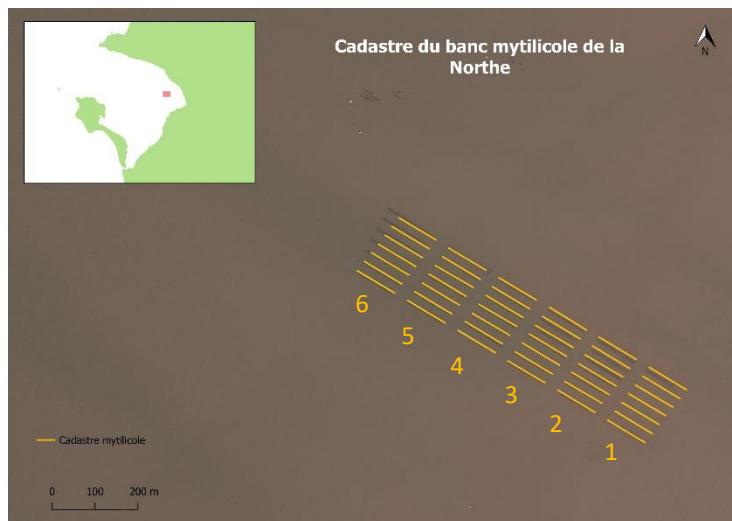
L'Est du banc n'est plus exploité actuellement car les pieux sont trop peu exondés car situés sur les fonds trop hauts. Afin de faciliter les conditions de travail du concessionnaire et de lui permettre de retrouver la productivité escortée, un projet de réaménagement du secteur vous est proposé ci-après.

Le projet présenté ci-dessous résulte de la prise en compte de plusieurs contraintes liées :

- aux pratiques des pêcheurs du secteur
- du sol : présence de roches = impossibilité d'implantation
- à la zone de production
- au chenal d'accès au port
- aux autres usages du secteur notamment la plaisance

### Plan de réaménagement

Le projet se fera sur la base du linéaire actuel (cf. [carte 1](#)), mais modifie le plan d'implantation et la longueur de certaines lignes de bouchots afin de prendre en compte les contraintes évoquées ci-dessous.



[Carte 1](#) : cadastre mytilicole actuel du banc de la Northe

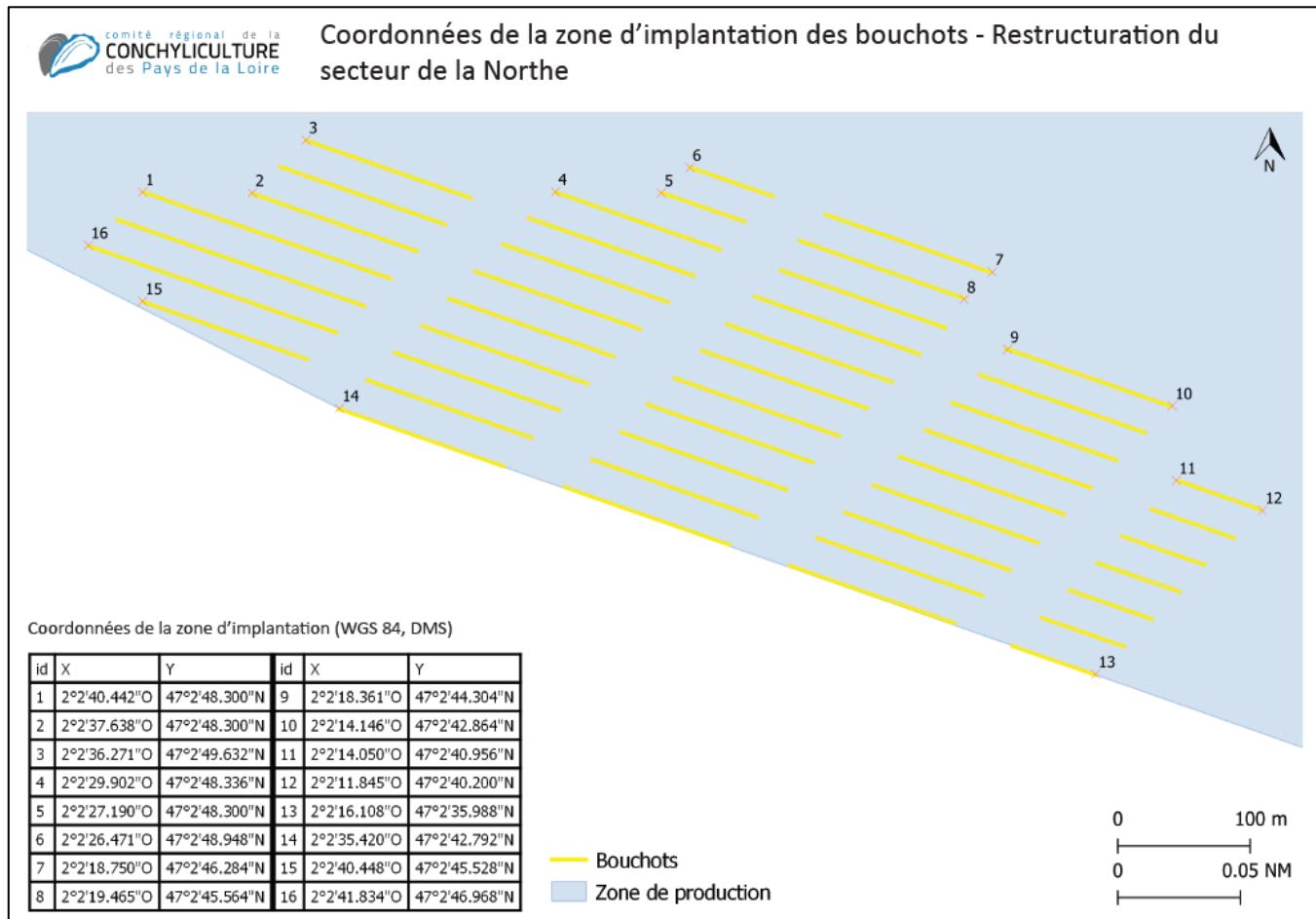
1

Ainsi, ce projet permettrait la mise en place de 9 lignes de 50 m, 33 lignes de 100 m et 3 lignes de 150 m. La [carte 2](#) présente la nouvelle implantation.

L'objectif est de supprimer les deux travées situées au nord-est (n°1 et 2) et de réduire la 3 -ème (passage de ligne de 100 m à 50 m).

Ces pieux seront repositionnés à l'ouest de la ligne 6 et en haut des lignes 4, 5 et 6.

Les nouvelles installations seront installées dans le respect des règles définies dans le schéma des structures.



Carte 2 : projet de réaménagement du banc

### Intérêts

- Pour le concessionnaire :
  - Facilité de travail (niveau d'eau)
  - Meilleur rendement (meilleur accès au phytoplancton)
- Pour les autres usagers :
  - Accès amélioré au port du Collet : élargissement du chenal
  - Pêcheur libération d'espace

### Calendrier de réalisation

- Début des travaux : décembre 2021
- Fin des travaux : été 2024

Contraintes : zones battues. L'implantation doit être étalée dans le temps afin de prendre en compte les risques météorologiques défavorables.

**Détails des travaux - moyens mises en œuvre :**

- Implantation des nouvelles concessions pour permettre le garnissage. Piquetage des nouveaux pieux au moyen d'une grue (courant automne – hiver – début printemps)
- Arrachage des anciens pieux après la récolte à l'aide de la grue présente sur le navire. Les pieux en bois exotique seront replantés sur les nouvelles lignes (été dans le courant de la saison de pêche)
- Récupération des pieux sur le navire, entreposage à terre (don pour piquet)

**Balisage :**

Balisage par perche disposant d'un réflecteur balisant le pourtour de l'emprise du lotissement dès le début des travaux d'implantation.

Toutes les lignes côté chenal sont balisées.

**Informations usagers :**

Le CRC préviendra le COREPEM et la Mairie des Moutiers quand les travaux débuteront.